


**Petit guide
pour une
meilleure
accessibilité
en contexte
d'exposition
artistique**





Rédaction et recherche: Andréa Peters
Coordination de la publication: Nisk Imbeault
Révision éditoriale: Lou Anne Bourdeau, Nisk Imbeault, Andréa Peters
Révision linguistique: Madeleine Blanchard, Odélie Fortin-Toutant
Conception graphique: Catherine Arseneault
Impression: Express Imaging

Ce document doit être cité comme suit : Peters, A. (2025). Petit guide pour une meilleure accessibilité en contexte d'exposition artistique. Publication Figshare (CC BY-NC@Andréa Peters), ressource en ligne.

Pour une version de ce document en texte seulement (en format Word):
doi.org/10.6084/m9.figshare.28661555.v3



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Galerie d'art Louise-et-Reuben-Cohen

Galerie d'art Louise-et-Reuben-Cohen
Université de Moncton
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton, Nouveau-Brunswick (Canada) E1A 3E9
(506) 858-4088 / galrc@umoncton.ca
www.umoncton.ca/umcm-ga

ISBN: 978-1-0694030-1-8

AGAVF

*Ce projet a été soutenu par l'initiative Coup de pouce de
l'Association des groupes en arts visuels francophones.*

Petit guide pour une meilleure accessibilité en contexte d'exposition artistique

TABLE DES MATIÈRES

1.	Le contexte de création de ce guide	3
1.1.	L'objectif principal	3
1.2.	La portée prévue du guide et ses limites	4
1.3.	Quelques précisions sur la langue inclusive et l'idéologie intersectionnelle à l'accessibilité	5
2.	Des exemples concrets de mesures à considérer pour améliorer l'accessibilité en contexte d'exposition artistique	7
2.1.	Prioriser l'accessibilité dès la conception des expositions	7
2.2.	Des mesures générales d'accessibilité	9
2.3.	Des mesures d'accessibilité pour les personnes malvoyantes et non voyantes	12
2.4.	Des mesures d'accessibilité pour les personnes malentendantes et sourdes	14
2.5.	Mesures pour les personnes sur le spectre de l'autisme (TSA) et autres neurodivergences	15
2.6.	Personnes intersectionnelles ou possiblement en situation précaire	16
3.	Un mot sur l'autrice	19
4.	Références	20



1. LE CONTEXTE DE CRÉATION DE CE GUIDE

1.1. L'objectif principal

Ce travail a débuté avec la mission d'élaborer une première version d'un guide pour améliorer l'équité et l'accessibilité des expositions artistiques de la Galerie d'art Louise-et-Reuben-Cohen (GARLC). Ce guide a ensuite été conçu et mis en page pour être partagé avec des organismes de présentation du réseau de l'Association des groupes en arts visuels francophones (AGAVF) par la consultante en IDÉA, (inclusion, diversité, équité et accessibilité) Andréa Peters.

L'objectif principal est d'ancrer la planification de la GARLC, ses pratiques et ses politiques dans une vision de l'accessibilité qui s'éloigne d'un modèle qui ne s'adapte pas (ou peu) aux besoins changeants de notre société; n'est pas centrée sur les considérations d'équité intrinsèquement liées à l'accessibilité et à l'inclusion; et/ou focalise strictement sur les accommodements (souvent uniquement sur une base individuelle) comme plan d'inclusion. Si les accommodements feront toujours partie des stratégies d'accessibilité, ne se soucier que de ceux-ci mène à une inclusion principalement en arrière-pensée. Nous entendons par là qu'elle s'effectue en réaction à un manque d'accès sur une base plus individuelle, plutôt que d'être une composante essentielle intégrée à chaque niveau des opérations, qui s'applique au préalable—donc de la conception initiale des communications et projets et activités jusqu'à la mise en pratique, et à la rétroaction qui suit.

Tandis que des avancées s'effectuent depuis quelques années en matière d'accessibilité globale dans la société canadienne, celle spécifiquement en lien avec les expositions artistiques demeure un champ peu exploré. C'est précisément cette absence que ce guide espère commencer à combler. En analysant les conditions actuelles concernant l'accessibilité aux expositions artistiques, ce travail cherche à faire en sorte que tout le monde puisse avoir accès à l'art contemporain et ce, dans le sens large des termes, afin de ne pas contribuer aux barrières à l'accessibilité et au capacitisme.¹

¹Le capacitisme se définit par des processus, enjeux de pouvoir, idéologies et pratiques systémiques établies par, et en fonction, de personnes, de groupes ou d'identités dominantes. Il est associé à des formes d'oppression et de discrimination à l'encontre de personnes minoritaires, intersectionnelles et/ou marginalisées. Le capacitisme (dont découle par exemple le sexisme, le racisme, les jugements basés sur la classe sociale, et l'ostracisation de personnes en situation de handicap) vise à réduire la valeur attribuée à ces personnes et contribue aux manques d'accessibilité et d'inclusion que doivent surmonter les gens minoritaires.



1.2. La portée prévue du guide et ses limites

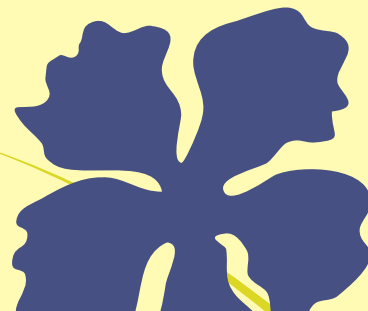
Le cadre serait beaucoup trop large si la mission était de créer un guide qui couvre toutes les avancées ou options en matière d'accessibilité. Le champ de l'IDÉA (inclusion, diversité, équité et accessibilité) est en développement constant et ce qui est recommandé ou bien reçu par diverses communautés minorisées en ce moment en la matière va également évoluer. Pour ces raisons, il était important de ne pas faire des recommandations trop prescriptives, qui risquent de réduire la possibilité d'adopter de nouvelles stratégies pour mieux s'adapter aux besoins de nos communautés.

Ainsi, l'objectif est de fournir un document de travail plutôt qu'une solution complète ou absolue à l'accessibilité en contexte d'exposition artistique. L'approche se veut intersectionnelle et reconnaît la complexité et la multitude de possibilités et de représentations identitaires, évitant un modèle « one size fits all ». La mission principale était de clarifier et de rendre plus digestes les différents choix et les considérations auxquelles les personnes voulant mettre en place des expositions plus inclusives et accessibles peuvent être confrontées.

Un autre aspect important du guide est qu'il adopte une approche investie et soutenue, mais intentionnellement progressive. En 2021, lorsque l'on a commencé le travail d'accessibilité et d'inclusion, la GALRC n'avait pas encore de conception institutionnelle de l'accessibilité au-delà des grandes lignes établies par l'Université de Moncton (institution dans laquelle la GALRC se situe). Ainsi, le travail de consultante en IDÉA à la GALRC et dans ce guide s'amorce à partir d'une reconnaissance que, du moins pour cet organisme, ce n'était pas possible de tout faire en même temps en termes de nouvelles mesures d'IDÉA.

Cela s'explique autant par les limites de financement de la GALRC que par le fait qu'elle n'a pas beaucoup de personnel pour travailler à élaborer et appliquer les nouvelles mesures. Comme ces contraintes ne sont pas exclusives à la GALRC, ce guide propose des solutions d'accessibilité qui se divisent en trois catégories principales: des mesures à court terme qui ne sont pas difficiles ni très coûteuses à mettre en place; d'autres à moyen terme qui nécessitent plus de recherche et d'effort; et des mesures à long terme qui requièrent un financement et une planification plus poussées.

Cependant, les solutions à court terme que l'on envisage peuvent être perçues comme des mesures à moyen ou à long terme par une autre institution, selon son cheminement. Une réflexion sera nécessaire pour évaluer ce qui pourrait être mis en place selon les priorités et contraintes de n'importe quel espace artistique. L'idée est surtout de donner un point de départ, et de rendre visibles certaines considérations qui seraient utiles à garder en tête durant la prise de décisions. Il est vivement recommandé de consulter des personnes ayant une expérience vécue et une expertise en IDÉA au sein de votre communauté pour obtenir un retour plus spécifique sur les mesures à privilégier dans votre espace. Ces personnes peuvent aussi vous aider à réfléchir au type d'équipement qui pourrait combler les lacunes en matière d'accessibilité compte tenu des ressources humaines et financières à votre disposition. Cela permet de plus d'enrichir les discussions et réflexions plus générales sur l'accessibilité au sein d'une institution.





1.3. Quelques précisions sur la langue inclusive et l'idéologie intersectionnelle à l'accessibilité

Pour prendre en compte des réalités et perspectives plurielles, ce guide utilise l'écriture inclusive. On mobilise l'expression «langue inclusive» pour faire référence à la formulation intentionnelle visant à respecter et à inclure toutes les personnes, indépendamment de leurs diverses identités, origines et caractéristiques. La langue façonne activement (implicitement et explicitement) les perceptions de nos réalités, et elle peut contribuer à renforcer les stéréotypes et les préjugés systémiques. Se servir de la langue inclusive, c'est promouvoir l'équité, favoriser l'inclusion, et éviter tout langage discriminatoire, stigmatisant ou marginalisant. Il est également pertinent de reconnaître que les deux langues officielles du Canada, le français et l'anglais, excluent les langues autochtones dans leurs politiques d'accès et d'utilisation équitables. En outre, le français et l'anglais présentent à la fois des défis linguistiques communs et distincts en ce qui concerne la mise en place d'une langue inclusive. Dans chaque cas, la langue inclusive signifie l'inclusion et le continuum dans toutes ses possibilités, plutôt que dans la binarité identitaire et langagière.

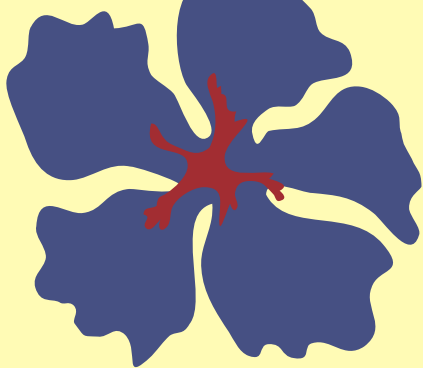
La langue inclusive porte plusieurs noms, dont la langue inclusive/le langage inclusif, la langue/l'écriture épïcène, la langue non sexiste, le langage non genré, la langue/le français neutre, la féminisation, la langue non binaire et les accords de proximité. Il n'existe toutefois pas encore de consensus clair dans la sphère publique, universitaire ou queer sur les distinctions entre ces différents noms. Ces variantes sont employées de façon interchangeable. Cela peut mener à des ambiguïtés, car les mêmes noms ne se rattachent pas toujours aux mêmes définitions qui servent à les décrire et/ou les comprendre. Ainsi, l'expression «langue inclusive» est un terme porte-manteau qui, dans le cadre de ce guide, regroupe l'essence de tous ses autres noms en une seule expression qui signifie l'ensemble des outils et des pratiques langagières inclusives en français. Cela s'aligne

avec la conception générale qui trie les différents outils de la langue inclusive en trois catégories principales: la féminisation, la langue épïcène et la langue non binaire.

Pour plus de contexte sociohistorique sur la rédaction inclusive et un lexique de traduction plus complet, vous pouvez consulter le lien suivant: [Peters_Guide de rédaction inclusive et lexique_2024.docx](https://figshare.com/files/2024/Peters_Guide_de_rédaction_inclusive_et_lexique_2024.docx) figshare.com;

Ce guide adopte également une lentille intersectionnelle à l'accessibilité et à la justice sociale. Une définition intersectionnelle et systémique de l'équité et de la justice en matière de handicaps reconnaît que ces derniers n'existent pas de manière isolée, mais bien en relation avec divers aspects de l'identité individuelle et collective d'une personne, tels que l'ethnicité, le genre et l'identité de genre, la sexualité, le statut socioéconomique et bien d'autres. Il est essentiel de reconnaître que l'expérience du handicap est façonnée par de multiples facteurs qui s'entrecroisent et qui s'influencent mutuellement. Cela donne lieu à des expériences complexes et diverses qui ne peuvent être bien comprises si elles ne sont pas considérées comme interdépendantes. L'espoir est que la vision élargie de l'accessibilité mobilisée dans ce guide et à la GARLC pourra aider à façonner les approches d'autres institutions artistiques.

Mais même en employant une lentille intersectionnelle fondée dans l'expérience vécue, les savoirs pratiques, communautaires et scientifiques, il est évident qu'il existe beaucoup d'idées parfois concurrentes sur comment aborder le débat de la langue «person first» versus «identity-first» dans le contexte du handicap et de l'IDÉA systémique en lien avec l'accessibilité. Des expressions comme «personnes ayant des handicaps» ou «personnes artistes et commissaires» mettent de l'avant l'humanité de la personne, alors



qu'utiliser «les sourds» ou «les artistes» met de l'avant l'identité avant le reste de la personne. Cette discussion occupe une place importante dans le contexte du handicap («personnes handicapées» versus «personnes ayant des handicaps»). Il existe également, et peut-être à des degrés divers, des choix langagiers à faire pour représenter une grande variété de personnes marginalisées, en français autant qu'en anglais. Cela inclut par exemple les personnes queers, les personnes immigrantes, racialisées, les personnes autochtones, les personnes sans domicile fixe, etc., dans tous les contextes: en société dans le sens large, en recherche scientifique, en contexte artistique et plus encore.

Une multitude de réflexions dans le cadre de la direction du Comité consultatif sur l'accessibilité et le capacitisme systémique du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) incitent l'auteurice à adopter dans ce document, comme dans ses travaux, la forme «personne en premier» (aussi connue sous le nom «langage centré sur la personne»), tout en reconnaissant que la formule ne signifie ou ne représente pas toujours les mêmes enjeux en français qu'en anglais.

Cela dit, la forme «personne en premier» s'emploie dans un nombre plus élevé de contextes différents, et semble perçue (pour le moment, du moins), comme comprenant moins de risques d'insulter des personnes préférant ne pas être représentées avant tout par leurs particularités ou leurs différences et de discriminer contre elles. Retenir cette forme ne remet pas du tout en question la validité de la forme «identité en premier», et ne suggère pas non plus que c'est une approche plus ou moins appropriée à employer en langue inclusive. C'est un choix conscient à faire dans sa rédaction. Toutefois, en général, le plus important est d'expliquer qu'il existe plus d'une façon de représenter la variété

de préférences personnelles et collectives des identités marginalisées. Et surtout, de respecter le plus possible les usages linguistiques de ces communautés, ainsi que les préférences langagières et identitaires de chaque personne.

Pour plus de contexte sur ce cadrage idéologique et un glossaire comprenant d'autres définitions pouvant être importantes à mobiliser en IDÉA, vous pouvez consulter l'Annexe A comprise dans le rapport suivant: Analyse des barrières et des recommandations élaborées en consultation avec le Comité consultatif sur l'accessibilité et le capacitisme systémique [CCACS].

REMARQUE

*Pour en apprendre davantage sur la police **Atkinson Hyperlegible** utilisée dans ce guide, veuillez consulter le site web de **l'Institut Braille** (le lien est disponible uniquement en anglais): brailleinstitute.org/freetfont/*

2. DES EXEMPLES CONCRETS DE MESURES À CONSIDÉRER POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ EN CONTEXTE D'EXPOSITION ARTISTIQUE

2.1. Prioriser l'accessibilité dès la conception des expositions

Avant de discuter de mesures spécifiques d'accessibilité, il est essentiel de recadrer la perspective qui priorise l'esthétique artistique avant l'accessibilité. Dans le milieu artistique, on observe souvent une appréhension face à l'idée que l'accessibilité pourrait compromettre la présentation ou l'intégrité d'une œuvre. Pourtant, cette crainte n'est pas nécessairement une opposition à l'accessibilité elle-même, mais reflète souvent une absence d'habitude ou de marche à suivre claire pour repenser l'accessibilité en contexte artistique. Vous êtes donc encouragé-e-s à recadrer cette réflexion comme l'occasion d'intégrer l'accessibilité en harmonie avec l'intégrité des œuvres et des intentions des personnes artistes.

Il est particulièrement avantageux d'intégrer l'accessibilité dès les premières étapes d'une exposition: l'appel à la participation, la conception, la communication et le processus de collaboration avec les personnes artistes soumettant des œuvres.

En procédant ainsi, les personnes artistes et commissaires sont pleinement informées et engagées dans la conversation. Cela a également l'avantage de réduire les résistances potentielles tout en préservant l'intégrité de la présentation des œuvres, et permet de travailler vers une accessibilité systémique plutôt que d'accommodements individuels en arrière-pensée. Lorsque l'accessibilité fait partie de l'appel à participation, elle s'intègre beaucoup plus facilement au processus créatif.

1 LES PERSONNES ARTISTES SONT MIEUX SOUTENUES: en sachant que l'accessibilité est une priorité, elles peuvent réfléchir à des moyens de l'intégrer à leurs œuvres dès la conceptualisation, et peuvent bénéficier du soutien de votre équipe pour atteindre vos objectifs d'accessibilité.

2 LA COLLABORATION EST FACILITÉE: des outils comme du financement (interne ou externe) dédié à l'accessibilité et un accompagnement personnalisé peuvent être offerts en amont pour soutenir les personnes artistes tout en respectant vos contraintes organisationnelles. Par exemple, un espace artistique pourrait prévoir une enveloppe budgétaire pour couvrir les coûts liés à l'accessibilité (sous-tirage, impressions en gros caractères, descriptions visuelles, etc.), sans affecter directement le budget de rémunération des personnes artistes. Une telle démarche favorise une attitude positive et collaborative envers l'accessibilité.

3 LE TAUX DE SUCCÈS EN ACCESSIBILITÉ S'ACCROIT: lorsque l'accessibilité est intégrée dès la conception d'une œuvre et d'une exposition, il n'est pas nécessaire d'essayer de pallier les lacunes à la fin du processus pour améliorer l'accessibilité du public. On peut faciliter le travail vers une accessibilité systémique plutôt que par accommodements individuels en palliant le manque d'habitude ou en réduisant l'inconfort à l'intégrer dans le processus.

Une accessibilité réfléchie à CHAQUE étape

L'accessibilité peut se matérialiser de nombreuses façons, mais il importe d'adopter une approche proactive et intégrée :

- **Inclure des critères d'accessibilité dans l'appel à participation et expliciter aux personnes artistes le type de mesure qu'elles pourraient prévoir dans leurs œuvres selon les formats ou médiums acceptés dans le cadre de l'exposition;**
- **Fournir des outils et des conseils aux artistes tout au long du processus;**
- **Collaborer avec les artistes pour identifier des solutions accessibles qui respectent leurs intentions artistiques.**

En planifiant l'accessibilité dès les premières étapes, vous transformez un éventuel défi en une occasion positive et enrichissante. Ce changement de perspective est essentiel pour concilier le respect de l'intégrité artistique à l'accessibilité systémique.

2.2. Des mesures générales d'accessibilité

Il est primordial que les personnes ayant besoin de mesures d'accessibilité puissent recevoir l'appui requis sans trop d'efforts supplémentaires de leur part. Fournir une accessibilité systémique nécessite que l'obtention du soutien en ce sens ne soit pas une charge de travail (émotive, physique, administrative, financière ou autre) pour les personnes concernées. Cela veut également dire qu'il est absolument essentiel que l'institution ne crée pas plus d'obstacles à l'accessibilité dans les mesures mises en place.

N.B. Les exemples n'apparaissent pas dans un ordre précis au sein de chaque catégorie (court, moyen ou long terme) Ce sera à vous de décider de la gestion des priorités et des contraintes qui sont propres à votre institution.

POSSIBILITÉS DE MESURES GÉNÉRALES À COURT TERME :

Votre organisme possède-t-il un plan stratégique qui définit et établit vos priorités pour rendre vos expositions plus accessibles ?

- Une première étape pourrait être de dresser l'inventaire des politiques institutionnelles, des pratiques courantes, des aménagements physiques ainsi que des processus de travail qui existent déjà en matière d'accessibilité dans votre institution. Cela vous permettra d'identifier les barrières possibles et probables au sein de votre fonctionnement et de partager ce document qui en dresse le bilan.
- Si vous avez déjà un plan d'accessibilité en place, avez-vous une synthèse de travail établissant les échéances et l'ordre de vos priorités ? Cela aiderait à maintenir le cap et à prévoir les grandes et petites étapes de votre processus.
- Votre plan stratégique prévoit-il de la formation pour aider le personnel, les artistes et/ou toute autre personne avec qui vous collaborez de près à mieux comprendre comment mettre en vigueur des mesures d'accessibilité dans votre organisme ?

- Si oui, avez-vous établi l'horaire de ces formations ou de ce mentorat, et identifié la personne qui s'en chargera ?

Quel(s) mécanisme(s) employez-vous pour assurer une utilisation systématique de la langue inclusive dans vos communications ? Avez-vous déjà rédigé une politique de rédaction inclusive interne ? Est-ce que votre institution se sert de lignes directrices suggérées par un guide ou une politique de rédaction inclusive déjà publiées ?

- Si vous disposez déjà d'un outil pour guider votre rédaction institutionnelle, est-ce que ses lignes directrices sont assez détaillées et claires pour être facilement comprises par votre équipe ? Expliquent-elles bien les choix idéologiques et linguistiques que vous souhaitez privilégier dans l'ensemble de votre rédaction et planification pour améliorer l'accessibilité à votre espace et à vos expositions ?

Avez-vous pris en compte le financement et les contraintes de temps, dont la nécessité d'avoir recours à des services de traduction ou d'interprétation, d'acquérir des logiciels, etc., dans votre planification d'une exposition ou d'une activité ? Avez-vous réfléchi aux implications de ces éléments sur la gestion de vos effectifs, notamment en ce qui concerne le mentorat et l'accompagnement des personnes artistes ?

- Si oui, avez-vous fixé les échéances pour vous assurer que ces étapes soient accomplies avant l'ouverture de l'exposition ?

Une fois que vous aurez déterminé ce que vous allez prioriser dans vos efforts d'accessibilité en lien avec votre exposition, programmation, etc., avez-vous réfléchi à comment distribuer et promouvoir vos nouvelles mesures et procédés ?

- Cela peut inclure des communications avec vos partenaires, les personnes commissaires ou les commanditaires; une production de contenu qui rejoint directement les communautés que votre espace artistique regroupe (votre ville, université, etc.) pour expliquer votre engagement et même des messages ou des affiches sur vos réseaux sociaux pour rejoindre des personnes artistes de vos réseaux.
- Les communications pour annoncer vos nouvelles mesures d'accessibilité et d'IDÉA pourraient préciser si vous souhaitez prioriser ou faciliter la participation de certaines identités ou groupes, et mettre de l'avant certaines mesures d'accessibilité que vous offrez lors du processus de soumission. Vous pouvez, par exemple, préciser si vous acceptez des soumissions sous plusieurs formats (vidéo explicative, texte écrit, entretien en personne, etc.); si vos documents informatifs indiquant comment postuler et quoi inclure dans la soumission sont offerts en divers formats (texte écrit PDF et Word, description sonore, vidéo sous-titré ou avec transcription, etc.); si les accompagnements prévus sont expliqués, etc.

- Avez-vous une page dédiée sur votre site Web (ou ailleurs, en format physique ou numérique) qui présente des informations sur l'accessibilité de votre espace artistique ? Vous pourriez y ajouter des détails sur votre programmation, les mesures et accommodements d'accessibilité disponibles, le libellé d'accessibilité de vos communiqués, les ressources d'accessibilité offertes dans votre communauté ou votre ville près de votre institution, ainsi que des informations relatives à vos expositions, etc.

- Avez-vous prévu, ou serait-il possible d'organiser des consultations ou des collaborations (formelles ou informelles, internes ou externes) avec les communautés et/ou les groupes marginalisés que vous souhaitez mieux desservir ? Ces échanges pourraient-ils orienter la création de vos politiques, définir vos priorités ou même établir l'ordre de vos actions à court, moyen et long terme ? Avez-vous entamé des démarches pour rejoindre des personnes qui pourraient vous offrir de la rétroaction sur le contenu de vos mesures et de vos politiques pour voir si votre terminologie et vos idées s'alignent avec les savoirs ou expertises communautaires pratiques et vécues ?

MESURES À MOYEN TERME :

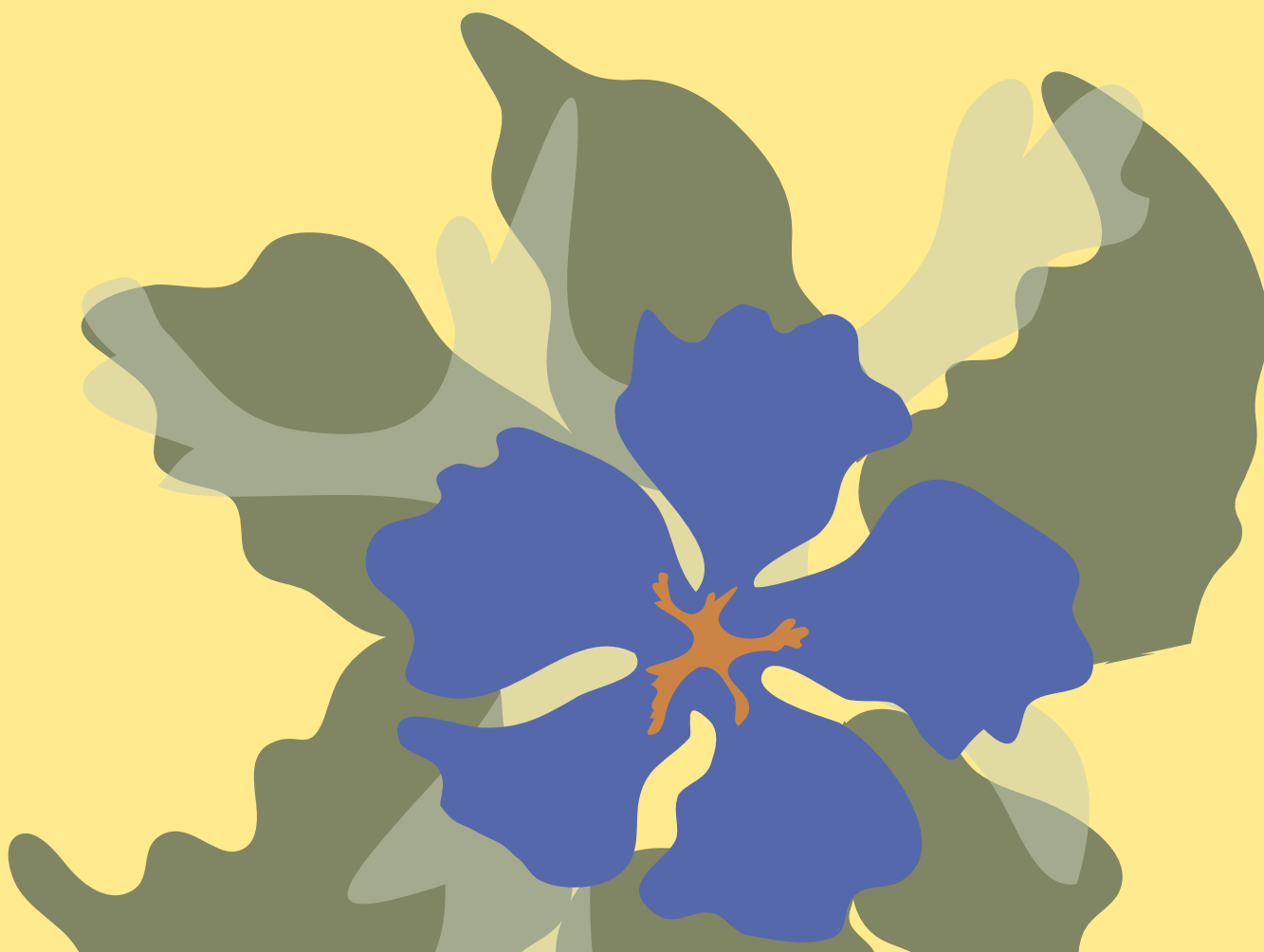
Avez-vous déterminé les modalités les plus utiles à mobiliser pour mener une collecte de données ou une rétroaction plus approfondie avant, pendant et après une exposition. Cela vous permettrait de réfléchir aux meilleures pratiques, aux points à améliorer et aux choses à refaire pour mieux répondre à des obstacles ou lacunes en IDÉA ?

- Quel est le processus en place pour signaler un obstacle à l'accessibilité, si vous en avez un ? Dans quelle mesure est-il réellement accessible et employé ? Pensez-vous qu'il serait nécessaire de le mettre à jour pour en faciliter l'accès, améliorer son utilisation et diversifier les formats de soumission des retours ?

MESURES À LONG TERME :

Avez-vous besoin d'embaucher du personnel pour vous aider dans vos efforts d'amélioration à l'accessibilité ? Y a-t-il un domaine ou un aspect spécifique qui ressort clairement de vos consultations et qui exige une attention immédiate ? Disposez-vous des ressources nécessaires (personnel, finances, etc.) ?

Envisagez-vous de collaborer avec d'autres organismes, entreprises ou personnes expertes qui pourraient vous soutenir dans la gestion d'obstacles difficiles ou vous guider dans vos efforts ? Quel est le plan prévu à cet égard ? Comment allez-vous identifier les personnes ou organisations possédant l'expertise requise (et de quel type d'expertise avez-vous besoin) ? Par exemple, comment priorisez-vous les perspectives marginalisées, non dominantes, sous-représentées, intersectionnelles, etc. ?



2.3. Des mesures d'accessibilité pour les personnes malvoyantes et non voyantes

MESURES À COURT TERME :

Avez-vous des outils, comme des loupes ou des jumelles, disponibles gratuitement au comptoir ou à l'entrée de votre galerie ou ailleurs dans votre espace pour améliorer l'accessibilité visuelle de vos expositions ?

- Comment pouvez-vous communiquer que ces mesures sont offertes (et comment y accéder)? Cela pourrait prendre la forme d'une affiche à l'entrée en grand format; les personnes au service à la clientèle peuvent informer les personnes qui visitent, vous pourriez inclure ce renseignement dans le document qui regroupe toute l'information sur votre accessibilité (site Web, etc.).

Prévoyez-vous inclure les descriptions d'images comprises dans vos communiqués et documents, pour faciliter l'accessibilité de personnes se servant de technologies de lecture et d'assistance ?

Envisagez-vous d'inclure une description générale des couleurs dominantes d'une œuvre dans les textes et les titres qui accompagnent une exposition ou un communiqué ?

Avez-vous étudié la possibilité d'acheter quelques paires de lunettes (ou au moins une) de type EnChroma Colour Enhancing qui aident avec le daltonisme (elles peuvent être relativement abordables!)?

Est-ce que les polices utilisées dans vos communiqués, sur votre site Web, dans vos médias sociaux, documents et expositions sont accessibles (comme la police Atkinson Hyperlegible²) et en taille suffisamment large pour être lues avec facilité, même avec une vision réduite ?

Utilisez-vous plus d'un format (Word, PDF, hyperlien, documents écrits en ligne, documents imprimés, etc.) pour vous assurer que les gens puissent modifier vos documents selon leurs besoins (police, taille, couleur, espaces entre les paragraphes, etc.) ?

Si l'intégration de mesures d'accessibilité dans vos communications (par exemple, descriptions d'images avec les couleurs, polices adaptées, options d'agrandissement de texte ou modification des couleurs de lettres et de fonds) entraîne un délai en raison d'une courbe d'apprentissage, avez-vous établi un plan d'action ? À quel moment et de quelle manière sera-t-il réalisé ? Quels outils ou logiciels prévoyez-vous utiliser ?

²Accessible gratuitement ici: brailleinstitute.org/freetfont/



MESURES À MOYEN TERME :

Prévoyez-vous offrir des visites guidées (régulières ou par rendez-vous) données par des personnes (internes ou externes) qui décrivent et commentent les œuvres en « temps réel » ? Ces personnes ont-elles été formées pour l'animation visant l'accessibilité de personnes malvoyantes ou à visibilité réduite ?

Avez-vous envisagé d'acquérir une ou plusieurs tablettes, ou liseuses, équipées de logiciels de lecture et de descriptions audios, au cas où vous ne pourriez pas enregistrer vous-mêmes les textes d'une exposition (étiquettes, cartels, biographies, guides d'accompagnement, catalogues d'œuvres, textes muraux, etc.) ?

- Lorsque différentes couleurs de texte apparaissent, est-ce qu'il y a assez de contraste entre la couleur de fond et le texte ?
- Avez-vous également considéré l'emploi de tablettes ou de liseuses permettant aux gens de voir les œuvres exposées avec la surimposition de filtres de couleur qui peuvent pallier différentes formes de daltonisme ?

MESURES À LONG TERME :

Vous serait-il possible d'avoir des textes en braille ? Cela pourrait être mieux adapté à vos expositions permanentes en raison des coûts, ou pour des textes plus courts ou plus ciblés au sein de vos expositions temporaires ?

Avez-vous songé à inclure des descriptions sonores des textes et des œuvres dans la planification de vos expositions (enregistrements faits à l'avance) ? Ceux-ci peuvent être diffusés au moyen de hautparleurs stratégiquement placés ou de casques d'écoute portatifs.

- Si oui, avez-vous tenu compte du temps d'achat ou d'emprunt de ces hautparleurs ou casques d'écoute ainsi que du financement nécessaire ? Comment allez-vous annoncer ces mesures au public, aux personnes artistes et aux partenaires, etc. ?

2.4. Des mesures d'accessibilité pour les personnes malentendantes et sourdes

MESURES À COURT TERME :

Avez-vous considéré d'offrir des transcriptions écrites (à imprimer sur papier et à rendre accessible au comptoir d'accueil ou près des œuvres) de certaines ou de toutes les composantes sonores d'une exposition, incluant une transcription du contenu verbal, mais aussi une description des sons ambiants, de la musique ou d'autres éléments sonores ?

- Cela peut se faire à l'interne ou par la personne artiste, mais il faudrait prévoir le temps nécessaire et une rémunération adéquate (à moins d'utiliser une application de voix à texte gratuite). Et surtout, il faut s'assurer d'en vérifier l'exactitude. Vous pouvez également embaucher un service de transcription externe, mais, là encore, prévoyez le temps et le financement nécessaire le plus tôt possible.

MESURES À MOYEN TERME :

Avez-vous réfléchi à la possibilité d'embaucher un service d'interprétation en langues des signes (LSQ/ASL/ou en langue des signes autochtones simple, PISL) durant vos expositions ou pour des visites guidées (sur une base régulière ou selon la demande) ?

- Avez-vous pris en compte les facteurs de budget et le temps nécessaire pour y parvenir ?

En collaboration avec les personnes artistes et dès la conception d'une exposition, avez-vous encouragé l'emploi de sous-titrage intégré directement dans les œuvres à contenu sonore et audiovisuel ?

- Avez-vous mis des mesures (de soutien ou de financement) en place pour faciliter l'inclusion de cette composante dans l'œuvre ?

Avez-vous considéré fournir la transcription du contenu sonore sur une tablette ou liseuse (e-reader) ? (Veuillez consulter la section sur les mesures pour les personnes malvoyantes pour plus de contexte sur la polyvalence des tablettes et des liseuses).

MESURES À LONG TERME :

Pourriez-vous étudier la possibilité d'installer un système de boucle à induction magnétique³ (BIM) portatif ou fixe, si vous n'en avez pas déjà un ?

³Un système de boucle à induction magnétique (BIM), qu'il soit portatif ou fixe, est un dispositif d'assistance à l'écoute conçu pour aider les personnes malentendantes et sourdes utilisant des appareils auditifs ou des implants cochléaires équipés d'une fonction T (bobine téléphonique). Le système de boucle à induction magnétique capte le son à l'aide d'un microphone ou d'une source audio, puis le transforme en signal magnétique transmis directement aux appareils auditifs. Cela améliore la clarté sonore en éliminant les bruits de fond et la réverbération, ce qui est particulièrement utile dans des environnements comme les expositions artistiques, où des informations parlées ou audio accompagnent les œuvres. C'est l'une des meilleures technologies pour favoriser l'accessibilité aux personnes malentendantes et sourdes dans les espaces publics, mais elle est moins bien connue en raison de son coût plus élevé. (Veuillez noter que les systèmes portatifs sont généralement moins dispendieux que ceux fixes).



2.5. Mesures pour les personnes sur le spectre de l'autisme (TSA) et autres neurodivergences

MESURES À COURT TERME :

Avez-vous considéré acheter un (ou plusieurs) casque d'écoute antibruit adapté aux besoins sensoriels de personnes autistes ou neurodivergentes ?

- Si oui, avez-vous réfléchi à l'entreposage et au nettoyage ? Comment les personnes qui vous visitent vont-elles y accéder et savoir qu'ils sont disponibles ?

Offrez-vous déjà (ou avez-vous pensé offrir) des heures de visites ou même des activités durant lesquelles les lumières sont atténuées, les composantes sonores jouent moins fort et le nombre de personnes qui circulent en même temps dans les salles d'exposition est limité ?

Avez-vous déjà pensé à aménager un coin de pause en cas de surstimulation ?

- Selon l'espace disponible, ce coin pourrait être équipé d'une cloison mobile pour créer un espace de calme et de tranquillité dans une pièce qui sert à autre chose, mais qui est assez grande et assez éloignée de l'action principale pour être reposante. Ce coin tranquille peut être disponible durant certains moments et certaines expositions, selon vos besoins. Si vous avez assez d'espace, vous pouvez aménager un coin repos plus permanent, accessible en tout temps. Comment allez-vous faire pour communiquer aux gens que cet espace est disponible ainsi que son emplacement ?

MESURES À MOYEN TERME :

En discussion et en collaboration avec les personnes artistes et commissaires, pourriez-vous envisager de créer une station ou un coin d'une exposition conçue spécifiquement pour rendre une partie de son contenu plus accessible en utilisant d'autres sens ?

- Par exemple, offrir une maquette d'une composante d'une grande œuvre, ou bien un échantillon du matériel ou de la texture de l'œuvre. (Ceci s'applique aussi aux personnes aveugles et malvoyantes, aux enfants, etc.).

Avez-vous exploré la possibilité d'offrir des activités ou des visites qui seraient animées par des personnes formées en neuropédagogie ?

- Évidemment, les contraintes de temps, de financement et d'effectifs s'appliquent ici.

MESURES À LONG TERME :

Avez-vous envisagé d'offrir des visites virtuelles d'une exposition, soit au moyen de vidéos sur votre site Web (ou ailleurs) ou d'une application mobile ? Ceci s'applique à plusieurs groupes : personnes autistes, malentendantes ou sourdes, personnes à visibilité réduite, à mobilité réduite, etc.

Avez-vous considéré de monter une exposition complètement tactile qui pourrait être vraiment intéressante pour tout le monde, pas juste les personnes minorisées ? Elle pourrait être organisée par une personne commissaire spécialisée en neurodivergence, en sphère du handicap ou en IDÉA.

2.6. Personnes intersectionnelles ou possiblement en situation précaire

MESURES À COURT TERME :

Si vos activités ont un cout d'admission, avez-vous envisagé d'offrir quelques places gratuites pour réduire les obstacles financiers liés à son accessibilité ?

- Peu importe la méthode choisie pour y parvenir, l'idée est d'offrir des options de places gratuites ou à cout réduit, ce qui peut éviter la stigmatisation, la gêne et la discrimination des personnes qui en ont besoin.
- Par exemple, cela pourrait s'effectuer par l'entremise d'une boîte posée à l'entrée de la galerie (ou ailleurs) contenant des laissez-passer gratuits que les gens peuvent prendre librement, comme ceux souvent fournis par les bibliothèques publiques. Une option numérique pourrait aussi être envisagée. Ou peut-être par un système de type « payez de l'avant », ce qui permettrait à certaines personnes de payer un tarif plus élevé ou de faire un don, pour permettre à d'autres n'ayant pas la même flexibilité financière de prendre part à vos activités ? Les places gratuites pourraient être ramassées à la porte d'entrée et déposées dans une boîte quelque part (pas au comptoir principal, car cela pourrait nuire à la dignité des gens) permettant à la personne de participer à l'activité sans tracas.

En collaboration avec plusieurs (ou certaines, selon leur intérêt) communautés précaires et sous-représentées, pourriez-vous planifier des activités équitables et accessibles spécifiquement conçues pour célébrer ces communautés et les inclure dans vos espaces et expositions ? Dans l'éventualité d'une évacuation ou d'une situation d'urgence dans vos espaces, avez-vous un système en place qui permet de recueillir, de traiter et de communiquer de façon confidentielle à la personne responsable de la gestion des urgences les informations des membres du personnel (ainsi que les partenaires, les commissaires, etc.) ayant besoin de mesures d'accessibilité ou de soutien ?

- Comme les besoins d'accessibilité et de soutien peuvent changer rapidement et fréquemment, à quel intervalle mettez-vous à jour ces informations personnelles pour la personne gestionnaire des urgences ?
- Où et comment informez-vous les personnes concernées de ces mesures pour garantir leur sécurité en cas d'urgence ?

Avez-vous considéré offrir de la formation en IDÉA aux personnes avec qui vous travaillez, incluant les commissaires, les partenaires de projets, etc. ?

- Ces occasions peuvent être offertes à l'interne si vous avez des personnes expertes pour concevoir et offrir ce genre de formation et de perfectionnement professionnel. Si ce n'est pas le cas, avez-vous étudié la possibilité de trouver des organismes externes qui en offrent ?

MESURES À MOYEN TERME :

Dans votre plan stratégique et vos communications, notamment pour les appels à participation, les offres d'emploi, et les occasions (commissariat, appel aux personnes artistes, invitations aux événements, etc.), précisez-vous clairement, en interne comme en externe, que votre galerie est un lieu de travail équitable? Comment mettez-vous en évidence que vous encouragez activement la participation de personnes minorisées, sous-représentées, marginalisées, précaires ou issues d'intersections multiples, que ce soit pour travailler, soumettre des œuvres ou participer à des activités? Cette information est-elle disponible sur votre site Web? Quel est le processus pour accéder à ce type de soutien?

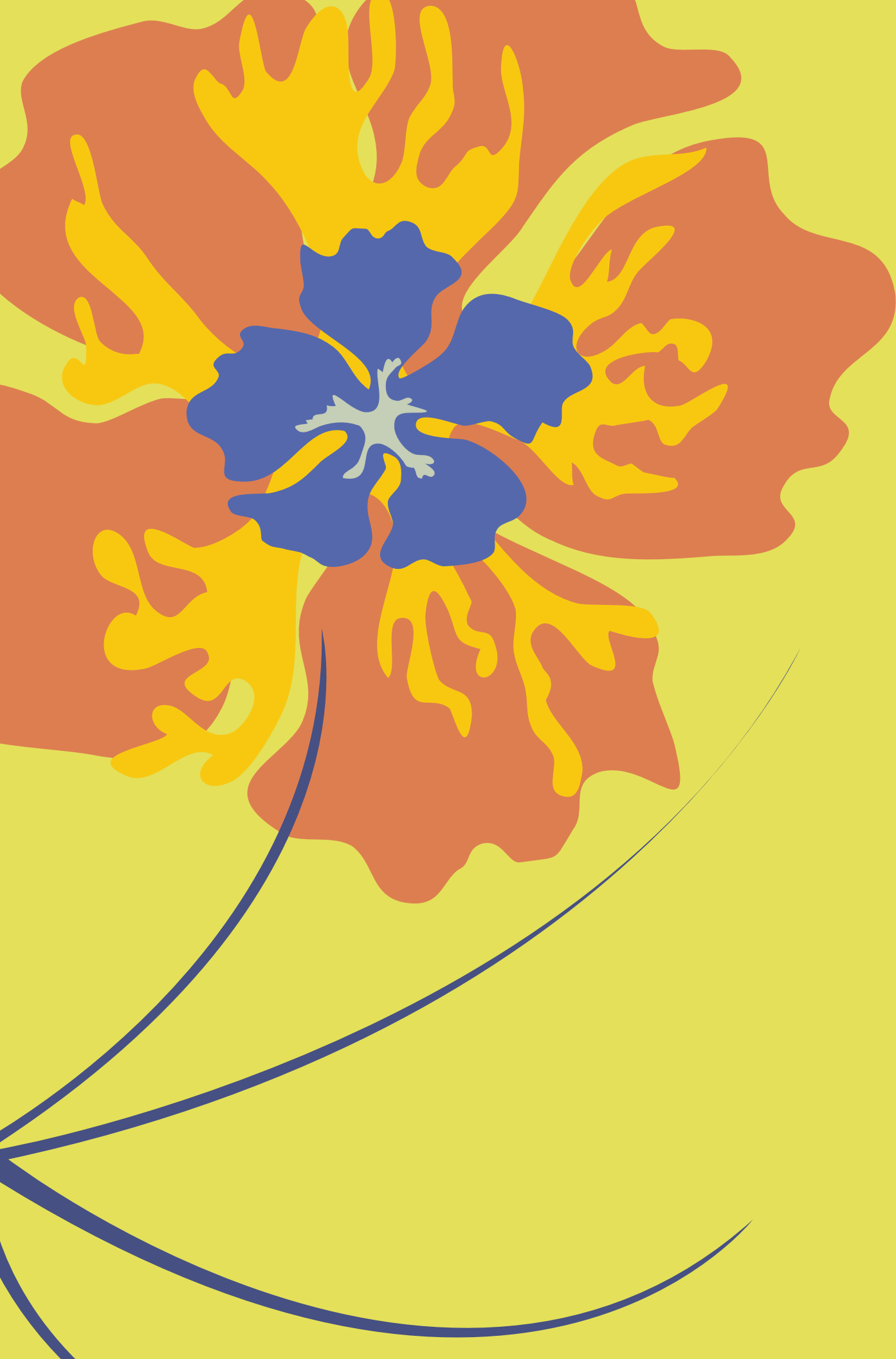
- Idéalement, le message communiquant votre engagement pour embaucher et soutenir des personnes intersectionnelles et précaires ainsi que travailler avec elles devrait apparaître dans tous vos communiqués, dans une variété de formats accessibles.
- Avez-vous un procédé systématique en place pour encourager les gens à vous communiquer leurs besoins en matière d'IDÉA? Si oui, quelles sont les mesures qui permettent de prioriser la confidentialité et la dignité de la personne signalant un besoin de soutien? Cela peut, par exemple, prendre la forme d'un document ou d'un sondage à remplir lorsqu'une occasion ou un appel à participation est lancé. Ce document peut ensuite être acheminé à un membre du personnel qui entrera en contact avec chaque personne pour faire les suivis et établir les mesures requises.

- L'important, c'est que les personnes ayant besoin de mesures d'accessibilité n'aient pas à chercher loin ou à faire beaucoup de travail supplémentaire pour trouver l'information sur le soutien nécessaire. Il est donc absolument essentiel que l'institution ne crée pas plus d'obstacles à l'accessibilité dans la diffusion de ses mesures.

MESURES À LONG TERME :

Avez-vous réfléchi à des façons de créer des occasions rémunérées (idéalement stables) d'apprentissage ou d'emploi et d'opportunités de contributions spécifiquement pour des personnes faisant partie de groupes et d'identités marginalisés, minorisées, sous-représentées, intersectionnelles ou précaires (à travers toutes les catégories)?

- Avez-vous exploré les programmes ou initiatives offertes par d'autres organismes (à but non lucratif, gouvernemental, privé, etc.) qui facilitent ou subventionnent l'embauche de personnes minorisées, sous-représentées, intersectionnelles et/ou précaires? Par leur entremise, vous pourriez par exemple offrir des opportunités cadrées, comme des stages ou des résidences en attendant de décrocher du financement pour des postes stables, qui, idéalement, serait l'objectif à long terme.



3. UN MOT SUR L'AUTRICE

D'origine trinitadienne et canadienne, Andréa Peters est titulaire d'un baccalauréat en études interdisciplinaires alliant la linguistique, la sociologie et l'écriture créative. Elle est aussi détentrice de deux diplômes en arts visuels du Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick en art textile. En ce moment, elle termine une maîtrise en sciences sociales à l'Université de Moncton, où sa recherche se concentre sur les pratiques langagières inclusives bilingues dans les Forces armées canadiennes. Elle est une officière avec 15 ans de service militaire jusqu'à maintenant. Polyglotte, son expertise est en linguistique spécialisée et en enseignement des langues et du leadership.

Andréa est également une militante engagée dans la justice sociale et l'IDÉA, particulièrement en contexte francophone minoritaire. Elle a fondé et dirigé bénévolement pendant dix ans un réseau de sécurité alimentaire pour les personnes vulnérabilisées. Depuis 2020, elle agit comme mentore auprès de personnes étudiantes 2SLGBTQ+, en situation de handicap, sur le spectre de l'autisme, et/ou nouvellement arrivées au Canada. Depuis 2021, Andréa occupe aussi le rôle de consultante en IDÉA pour la Galerie d'art Louise-et-Reuben-Cohen, où elle a cofondé le comité sur l'inclusion et la diversité. Son expérience vécue se situe dans la surdité et l'autisme. Elle a également occupé le poste de présidente du Comité consultatif sur l'accessibilité et le capacitisme systémique du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) entre 2022-2024, et était aussi l'auteure principale des deux rapports produits par le comité et publiés par le CRSH.

Pour toute question, commentaire ou rétroaction, Andréa peut être contactée à l'adresse courriel suivante: peters.r.andrea@gmail.com

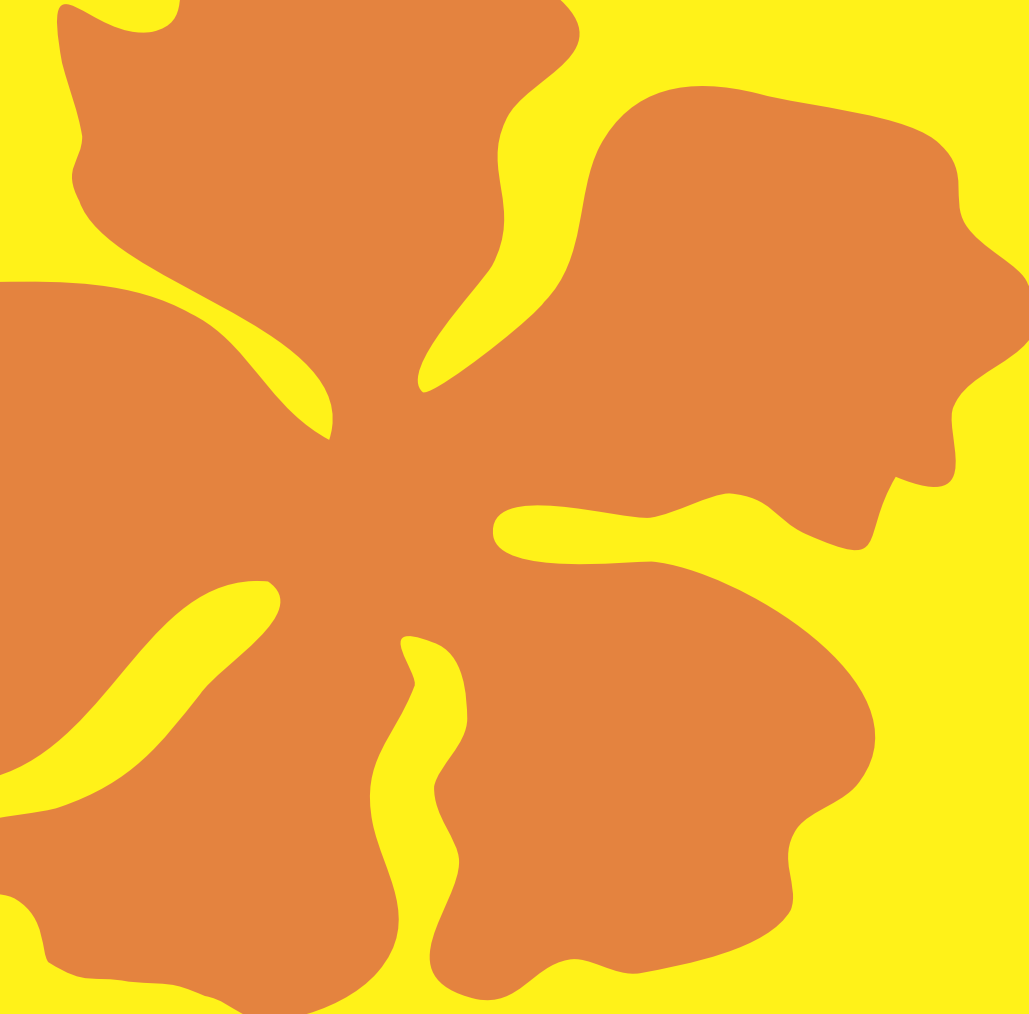


4. RÉFÉRENCES

La section qui suit offre une liste de références ayant informées l'autrice qui peuvent être consultées pour approfondir le contexte et l'idéologie de ce guide, ainsi que quelques ressources en ligne pouvant soutenir des démarches d'accessibilité.

- Abbou, J.** (2020). La langue est-elle toujours un lieu de lutte féministe?: De la contrefaçon sémiotique à la libéralisation. *Recherches féministes*, 32(2), 235-258. doi.org/10.7202/1068348ar
- Arbour, M.-È., Nayves, H. de, & Royer, A.** (2014). Féminisation linguistique: Étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe. *Langage et société*, n° 148(2), 31-51.
- Ashley, F.** (2019). *Les personnes non-binaires en français: une perspective concernée et militante*. H-France Salon, 11(5), p.1-15. doi.org/ISSN 2150-4873.
- Atkinson Hyperlegible Font - Braille Institute.** (n.d.). Braille Institute. brailleinstitute.org/freefont/
- Brotman, S. L., Lévy, J. J.** (2008). *Intersections: Cultures, sexualités et genres*. Presses de l'Université du Québec. Chapitre un: Blais, M. Rendre compte des appartenances multiples: intersections des appartenances ethnoculturelles et d'orientation sexuelle, p.19-51.
- Commission ontarienne des droits de la personne.** (s.d.) Politique sur le capacitisme et la discrimination fondée sur le handicap. ohrc.on.ca/fr/policy-ableism-and-discrimination-based-disability/2-quentend-par-handicap
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.** (2019). *Conseil de recherches en sciences humaines*. Plan sur l'accessibilité du CRSH. sshrc-crsh.gc.ca/accessibility-accessibilite/accessibility_plan-plan_accessibilite-fra.aspx
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.** (2019). Comité consultatif sur la lutte contre le racisme à l'endroit des personnes noires dans les programmes de recherche et de formation en recherche (2021-2022). sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/gouvernance-gouvernance/committees-comites/racism-racisme-fra.aspx
- Crenshaw, K.** (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989, 139.
- Direction des services législatifs.** (2024). *Lois codifiées, Loi canadienne sur les droits de la personne*. laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-6/page-1.htm
- Direction des services législatifs.** (2021). *Lois codifiées, Loi sur l'équité en matière d'emploi*. laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/
- Direction des services législatifs.** (2023, April 27). *Lois codifiées, Loi canadienne sur l'accessibilité*. laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/index.html
- E-Laws | Ontario.ca.** (s.d.). L'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (Loi de 2005 sur l'), L.O. 2005, chap. ontario.ca/lois/loi/05a11
- E-Laws | Ontario.ca.** (s.d.). Les normes d'information et de communication, article 14. ontario.ca/lois/reglement/110191#BK14
- Faure, S.** (2015). *Intersectionnalité [nom]: Concept visant à révéler la pluralité des discriminations de classe, de sexe et de race*. Libération. liberation.fr/debats/2015/07/02/intersectionnalite-nom-concept-visant-a-reveler-la-pluralite-des-discriminations-de-classe-de-sexe-e_1341702/
- Fiala, P. & Varro, G.** (2007). Mixités: tensions discursives ou rupture linguistique? *Langage et société*, 121-122, 215-232. doi.org/10.3917/ls.121.0215
- Gouvernement du Canada** (2024). La Loi canadienne sur l'accessibilité. laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois-Annuelles/2019_10/page-1.html
- Gouvernement du Canada** (2023). Statistiques Canada. *Le Quotidien — Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 à 2022*. 150. statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/231201/dq231201b-fra.htm
- Haelle, T.** (2019). Identity-first vs. Person-first language is an important distinction. *Association of Health Care Journalists*. healthjournalism.org/blog/2019/07/identity-first-vs-person-first-language-is-an-important-distinction/

- Harper, E., & Kurtzman, L.** (2014). Intersectionnalité : Regards théoriques et usages en recherche et en intervention féministes: présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 15-27. doi.org/10.7202/1029259ar
- Kibbey, T.** (2019). Transcriptivism: An ethical framework for modern linguistics. *Proceedings of the Linguistic Society of America*, 4(1), 45.
- Kosnick, K.** (2019). The everyday poetics of gender-inclusive French: Strategies for navigating the linguistic landscape. *Modern & Contemporary France*, 27(2), 147-161. doi.org/10.1080/09639489.2019.1588869
- Le Gal, T.** (2014). « L'orthographe est un marqueur social ». 20minutes.fr/societe/1437215-20140904-orthographe-marqueur-social-donne-image-estime-linguiste-alain-rey
- Madiot, J., Doé, M., Puiseux, C., Damamme, A., Paperman, P.** (2022). *Disability studies/Études critiques du handicap - Dictionnaire du Genre en Traduction*. Dictionnaire Du Genre En Traduction. worldgender.cnrs.fr/notices/disability-studies-etudes-critiques-du-handicap/
- Marignier, N.** (2019). Les savoirs sur les pratiques langagières féministes et LGBTQI entre académie et militantisme. Cahiers de l'ILSL, Lausanne: ILSL Faculté des lettres Université de Lausanne, hal-02165401
- McConnell-Ginet, S.** (2020). *Words Matter: Meaning and Power*. Cambridge University Press. doi.org/10.1017/9781108641302
- NSCC, Libraries and Learning Commons.** (2024). Persons with Disabilities Resources: Rights & Legislation. subjectguides.nsc.ca/persons-with-disabilities/legislation#:~:text=Nova%20Scotia%20Legislation,-An%20Act%20Respecting&text=The%20Accessibility%20Act%20was%20passed,NS%20government%20actions%20and%20initiatives.&text=Under%20the%20Accessibility%20Act%2C%20Nova,%2C%20effective%20April%201%2C%202020.
- Peters, A.** (2022). Plan stratégique: élaboré dans le cadre de la consultation sur les barrières systémiques à l'accessibilité et l'inclusion de la Galerie d'art Louise-et-Ruben-Cohen, soutenue par une subvention Coup de pouce de l'Association des groupes en arts visuels francophones.
- Peters, A.** (2024). Guide de rédaction inclusive en français et lexique de traduction. Publication Figshare (CC BY-NC@Andréa Peters), ressource en ligne. doi.org/10.6084/m9.figshare.25374412.v2
- Peters, A., Arentsen, M., Catala, A., Peers, D., Honisch, S. S., Bruce, C., Fichten, C., Lindsay, S., Lord, P., Martino, A.S., McGuire-Adams, T., Mendez de la Brena, D., Nolan J.** (2024). Analyse des barrières et des recommandations élaborées en consultation avec le Comité consultatif sur l'accessibilité et le capacitisme systémique (CCACS). sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/govenance-gouvernance/committees-comites/accessibility/reports-rapports/acasa-ccacs-fra.aspx
- Programme de Chaires de recherches du Canada: Module de formation portant sur les préjugés inconscients.** (n.d.). chairs-chaire.gc.ca/program-programme/equity-equite/bias/fr/
- Publications Québec, Légis Québec.** (2023). Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, chapitre E20.1. legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-20.1/20031218
- Tibblin, J.** (2020). Les attitudes envers le langage inclusif des francophones et leur effet sur l'évaluation d'un texte. SHS Web of Conferences, 78, 13006. 1–14.
- Tompa E, et coll.** (2022). Development and implementation of a framework for estimating the economic benefits of an accessible and inclusive society.
- Viennot, É.** (2014). *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin! Petite histoire des résistances de la langue française*. Donnemarie-Dontilly, Éditions IX^e.



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Galerie d'art Louise-et-Reuben-Cohen

AGAF



Canada Council
for the Arts

Conseil des arts
du Canada

